

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST ISSU DU COMPOSTAGE DE MATIERES VEGETALES (70%) ET DE FUMIER DE CHEVAL (30%)

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°8 : Mélange de matières végétales et de matières animales

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Mélange majoritaire de matières végétales et animales (conforme à la réglementation en vigueur) brut, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)		
Lot de fabrication :	BE_C20M_0221 BE_C20M_0321 BE_C20M_0421 BE_C20M_0122 BE_C20M_0222	Lot de production :	BE2022_BE_C20_0221&BEFC2022_0221 BE2022_BE_C20_0321&BEFC2022_0321 BE2022_BE_C20_0421&BEFC2022_0421 BE2022_BE_C20_0122&BEFC2022_0122 BE2022_BE_C20_0222&BEFC2022_0222
Lot de commercialisation :	BE_C20M_2022		

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	57,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	28,0%	≥ 20 %
	pH	8,5	
	C / N	13	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,2%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,1%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,50%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	1,50%	< 3%
Inertes (% sur MS)	MgO (% sur M.B.)	0,40%	
	Verres et métaux > 2 mm	0,04%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
Potentiel de minéralisation du carbone	Autres plastiques > 5 mm	0,03%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	10,20%	
Fractionnement biochimique	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	4,00%	
	Fraction soluble (% sur M.B.)	9,4%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	7,6%	
Indice de stabilité biologique	Lignine et cutine (% sur M.B.)	11,9%	
	Indice ISMO (en % de la MO)	81,3%	

Conseil d'utilisation viticulture :	<b>En entretien:</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L /m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L /m <sup>2</sup>

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	<p><b>Valorisation de déchets végétaux et organiques</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> Tél : <b>03 89 07 18 66</b> Fax : <b>03 89 07 16 89</b> www.agrivalor.eu</p> <p style="text-align: right;"><b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST ISSU DU COMPOSTAGE DE MATIERES VEGETALES (70%) ET DE FUMIER DE CHEVAL (30%)

*AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°8 : Mélange de matières végétales et de matières animales*

<b>Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :</b>	Mélange majoritaire de matières végétales et animales (conforme à la réglementation en vigueur) brut, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
<b>Transformation biologique :</b>	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)

<b>Lot de fabrication :</b>	CA0221 CA0321 CA0421 CA0122 CA0222	<b>Lot de production :</b>	CA2022_CA0221& CAFc2022_CA0221 CA2022_CA0321& CAFc2022_CA0321 CA2022_CA0421& CAFc2022_CA0421 CA2022_CA0122& CAFc2022_CA0122 CA2022_CA0222& CAFc2022_CA0222
<b>Lot de commercialisation :</b>		CA2022_C20M	

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	61,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	29,0%	≥ 20 %
	pH	8,2	
	C / N	14	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,1%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,1%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,50%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	1,35%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,04%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	10,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	4,00%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	9,4%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	7,6%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	11,9%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	81,3%	

<b>Conseil d'utilisation viticulture :</b>	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
<b>Conseil d'utilisation maraîchage :</b>	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L / m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L / m <sup>2</sup>

<b>Indications spécifiques :</b>	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------------	---

<b>Conditionnement :</b>	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> )
--------------------------	--

<b>Mis sur le marché par :</b>	<b>Valorisation de déchets végétaux et organiques</b>  <b>CENTR'ALSACE</b> <b>COMPOST</b>	<b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSGUË</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> <a href="http://www.agrivalor.eu">www.agrivalor.eu</a>	<b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : <a href="mailto:guy.meinrad@agrivalor.eu">guy.meinrad@agrivalor.eu</a>
--------------------------------	---	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*